

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de partenariat entre l'EHPAD les Grillons et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale les Papillons d'Aix

1 DOCUMENT - Publié le 25 juin 2026



Conseil d'Administration
Séance du 25 juin 2026 à 18h00

À l'issue du conseil de Grand Lac, 1000 boulevard Legris 13000 Aix-les-Bains

NOMS ET PRÉNOMS	Présents (X)	Non présents	Pouvoir délégué
1. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
2. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
3. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
4. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
5. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
6. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
7. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
8. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
9. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
10. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
11. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
12. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
13. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
14. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		
15. M. Jean-Luc BARRIÈRE	X		

Autres présents non votants :

M. Jean-Luc BARRIÈRE
M. Jean-Luc BARRIÈRE

Représentant de l'État de Grand Lac
Directrice de C.B.U. Grand Lac

L'acte de vote est régulier, le conseil a validé les décisions prises par le conseil d'administration de Grand Lac, en particulier concernant le projet de convention de partenariat entre l'EHPAD les Grillons et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale les Papillons d'Aix.

Un dossier de travail est joint pour l'information des membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, ainsi que les annexes.

La présente délibération peut être l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date d'approbation) ou de sa notification (date d'adoption). La présente délibération de Grand Lac peut être soumise par le vote de l'application "Délibération adoptée" sur le site grand-lac.fr.



2026-06-25_DELIB3.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 1,2 MO)



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.